

Règlement Particulier

8ème Tournoi Régional « Smash & Green » - VABC

1, 2 & 3 Mai 2025

- Art 1. Le tournoi est régi par les règles officielles et codes de conduites du badminton édictées par la FFBaD et par les dispositions énoncées ci-dessous.
- Art 2. Le numéro du dossier du tournoi attribué par la Ligue du Centre Val de Loire de Badminton : 2503478
- Art 3. Le *Juge-Arbitre* du tournoi est **Mélanie LABRO**, le *Juge-Arbitre adjoint* est **Sylvain ROINGEAU**, ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
- Art 4. Le *GEO principal* du tournoi est **Diwan GERY**
- Art 5. Tout joueur participant doit être en règle avec la FFBaD à la veille du tirage au sort et être en possession de sa licence 2025-2026.
- Art 6. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, et pour le bon déroulement du tournoi fusionner des tableaux.
- Art 7. La compétition est ouverte à toutes les joueuses et joueurs de la FFBaD de catégories minimales à vétérans de séries R4 à NC.
Les joueurs (euses) appartenant aux catégories "Poussin(e)s & Benjamin(e)s ne sont pas autorisé(e)s à participer à cette compétition.

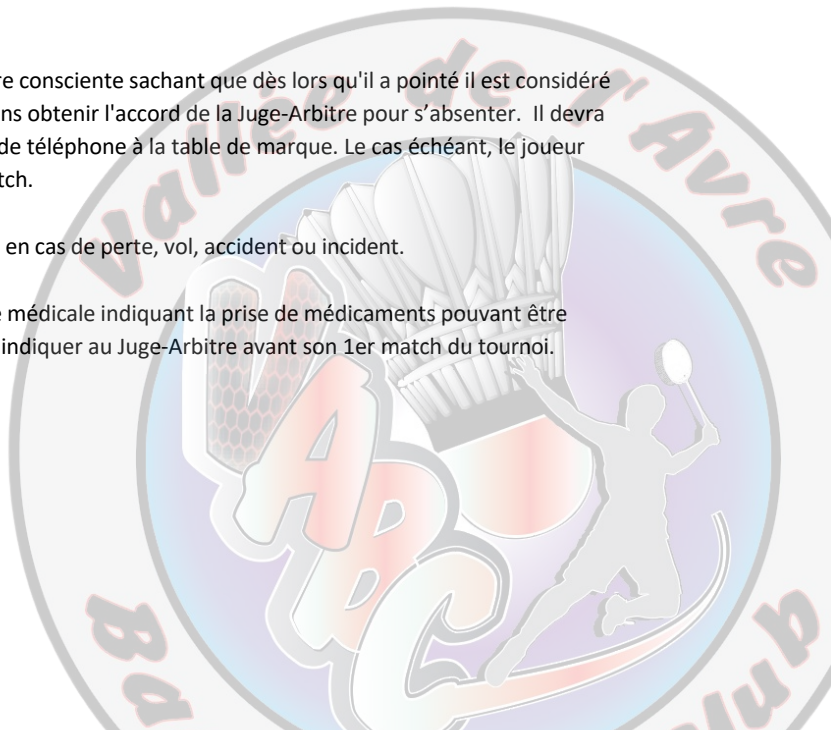
Rappel concernant les participants mineurs à la compétition « Article 2.14 du Règlement Générale des Compétitions » :

"Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs".

- Art 8. Le nombre de joueurs maximum est fixé à 280, en cas de surnombre, les joueurs seront placés en liste d'attente.
- Art 9. Les tableaux proposés sont : **Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte**. Les tableaux seront proposés sous la forme de TOP. Dans chaque TOP, le nombre de paires ou de joueurs pourra être limité à 12. Tous les TOPS se joueront en poules avec 2 sortants.
Les joueurs peuvent s'inscrire dans 3 tableaux maximum.
- **Vendredi 01/05/2025 : SH & SD**
 - **Samedi 02/05/2025 : DH & DD**
 - **Dimanche 03/05/2025 : DMx**
- Art 10. Le montant des droits d'engagement est de **18€** pour 1 *tableau*, **22€** pour 2 *tableaux* et **26€** pour 3 tableaux. Ces sommes incluent les 2€ de participation fédérale. La date limite des inscriptions est le 15 Avril 2026.
- Art 11. La cote d'un joueur prise en compte pour la répartition dans les tableaux sera celle du 17 Avril 2026.. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne **peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé** (règle du +1000).
Si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.
Le tirage au sort aura lieu le 24 Avril 2026.
Dès ce jour, **les forfaits devront être justifiés auprès de l'organisateur et/ou de la Ligue du Centre Val de Loire selon la procédure habituelle.**
Les frais d'inscriptions ne seront remboursés qu'en cas de **présentation d'un certificat médical ou d'une attestation de l'employeur.**

Au-delà de cette date et dans la limite de **5 jours après le tournoi**, tout forfait devra être justifié par l'envoi d'un justificatif à : **Ligue du Centre-Val de Loire (6 rue des Urbets 18002 BOURGES)** et/ou au Juge-Arbitre principal en n'oubliant pas dans tous les cas de mettre l'organisateur en copie.

- Art 12. Les inscriptions se feront exclusivement sur **Ebad** ou **Badnet** (<https://www.badnet.org>). Il est donc nécessaire aux joueurs de se créer un compte ou bien de passer par leur club. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par courrier ou par mail. Cela dit, en cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi : vabc28tournoi@gmail.com **Toutes les inscriptions doivent être réglées paiement reçu par le club) afin que les inscriptions soient prises en compte.**
- Art. 13. Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire (inscription en X), l'organisateur, dans la mesure du possible, lui en attribuera un.
- Art 14. **Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée**, et ce chaque jour de la compétition.
- Art 15. L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation initialement prévue. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance maximum dès lors que les joueurs seront présents dans la salle.
- Art 16. Les matchs seront en auto-arbitrages, et **pourront, dans la mesure du possible être arbitrés.**
- Art 17. Les joueurs seront appelés en chambre d'appel puis seront invités à jouer sur le terrain désigné. Les joueurs disposeront de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, pour le temps dit « d'échauffement ». Passé un délai de 5 minutes, les joueu(se)r(s) non présent(e) sur le terrain seront déclaré(e)s forfaits quel que soit le niveau de la compétition.
- Art 18. **Les volants seront testés dès l'arrivée des joueu(se)r(s) sur le terrain (pendant le temps dit « d'échauffement »).** Les volants seront à la charge partagée des joueurs. Le volant de référence du tournoi est le **RSL DTL n°81**.
- Art 19. Les règles de LET seront précisées par le Juge-Arbitre lors du briefing, lors du début de chaque jour de compétition.
- Art 20. Les joueurs seront tenus à la fin de leur match de rentrer les scores sur les tablettes présentes à la table de marque.
- Art 21. **Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.**
- Art 22. **Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.**
- Art 23. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés à disputer un match, les membres du comité d'organisation (bénévoles), les Officiels Techniques et les coaches qui devront restés assis sur les chaises mises à leur disposition derrière chaque demi-terrain.
- Art 24. Tout joueur quittant le gymnase le fait de manière consciente sachant que dès lors qu'il a pointé il est considéré comme étant présent. Le joueur pourra néanmoins obtenir l'accord de la Juge-Arbitre pour s'absenter. Il devra revenir à l'heure indiquée et laisser son numéro de téléphone à la table de marque. Le cas échéant, le joueur pourrait être annoncé comme forfait sur son match.
- Art 25. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou incident.
- Art 26. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments pouvant être considérés comme dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son 1er match du tournoi.



- Art 27. L'utilisation de substances et de tous moyens à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégralité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art 28. Les participants sont priés de respecter la propreté de la salle, des toilettes et des vestiaires.
- Art 29. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communications. Ces photos pouvant être utilisées pour illustrer notre site internet ou dans la presse ou dans tout autre but non commercial lié directement à la manifestation en question et note que la publication n'offre pas droit à une rémunération. Toute personne désirant s'opposer à l'utilisation de son image doit en informer la table de marque lors de son arrivée dans la salle.
- Art 30. La compétition se déroulera en intégralité au **Gymnase OSCAR, 15 Rue du Pré de l'Eglise, 28380 Saint-Rémy-sur-Avre.**
- Art 31. Les joueurs sont tenus de respecter l'intégrité des tapis JOP mis à disposition par le comité d'organisation et prêtés par le Comité Départemental d'Eure-et-Loir de Badminton, ainsi que de préserver l'ensemble du matériel environnant. Toute dégradation ou utilisation inappropriée pourra entraîner des sanctions.
- Art 32. **Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement.**

L'inscription et la participation au tournoi supposent l'entière acceptation du présent règlement.

Celui-ci sera visible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral sera appliqué pour tout point non cité ci-dessus.

